

**Rapport du président du jury
Concours d'accès au cycle préparatoire
de directeur des soins
Année 2017**

-=-=-=-=-=-

Présenté par Bruno LIFFRAN, Directeur d'hôpital,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

Membres du Jury¹

Bruno LIFFRAN, Président,

Paula CRISTOFALO, enseignante à l'institut du management,
Représentant le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Emmanuel GUERIN, Directeur des soins,
coordonnateur général des soins au Centre psychothérapeutique à Alençon,

Isabelle MONNIER, Directrice des soins, chargée de projet ressources humaines
Représentant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays-de-la-Loire,

Emmanuel RIQUIER, Attaché d'Administration de l'État, adjoint au chef du département
de gestion des praticiens hospitaliers, représentant la Directrice générale du Centre national de gestion,

Anne SAVINEL, directrice des soins honoraire.

¹ Arrêté du 16 janvier 2017 de la Directrice générale du Centre National de Gestion relatif à la composition du jury plénier

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions de l'article 13 du [décret n° 2002-550 du 19 avril 2002](#) modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne de directeur des soins.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France, exerçant dans la fonction publique hospitalière dans le corps des cadres de santé ou de celui des cadres de santé paramédical , peuvent se présenter aux concours d'accès aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Toutefois, ne peuvent être candidats au concours d'accès au cycle préparatoire les personnes qui ont déjà suivi un cycle préparatoire organisé à l'intention des fonctionnaires et agents candidats aux concours figurant sur la liste prévue à l'article 1er du [décret n° 76-811 du 20 août 1976](#) relatif aux cycles préparatoires organisés à l'intention des fonctionnaires et agents candidats à certains concours.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

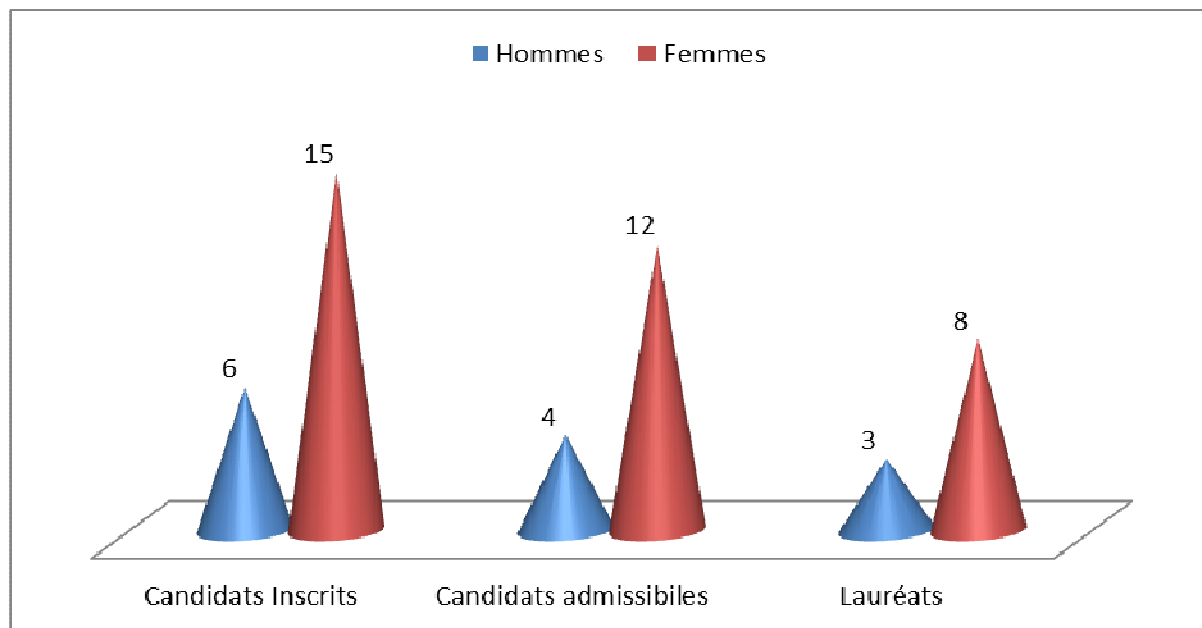
Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Ratio Postes/Admis	Taux de réussite Admis/Présents
Cycle préparatoire 2017	25	21	19	90,48%	16	11	0,44	57,89%

Depuis maintenant six ans le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle préparant au concours interne de Directeur des soins est inchangé (25 places). Pourtant le nombre de candidats admis à concourir est en baisse constante.

En 2017, vingt-et-un (21) candidats ont été admis à concourir, ils étaient vingt-cinq (25) en 2016 soit une baisse de 16%. Néanmoins le taux de participation est repassé au-dessus de la barre de 90% pour un nombre de candidats quasi stable. Alors qu'il a vocation à favoriser la promotion professionnelle, ce concours reste méconnu du corps des cadres de santé et génère peu de candidats. Cette situation a pour conséquence qu'un nombre très important de places restent non pourvues ce qui induit un ratio admis/nombre de postes inférieur à 50%.

.../...

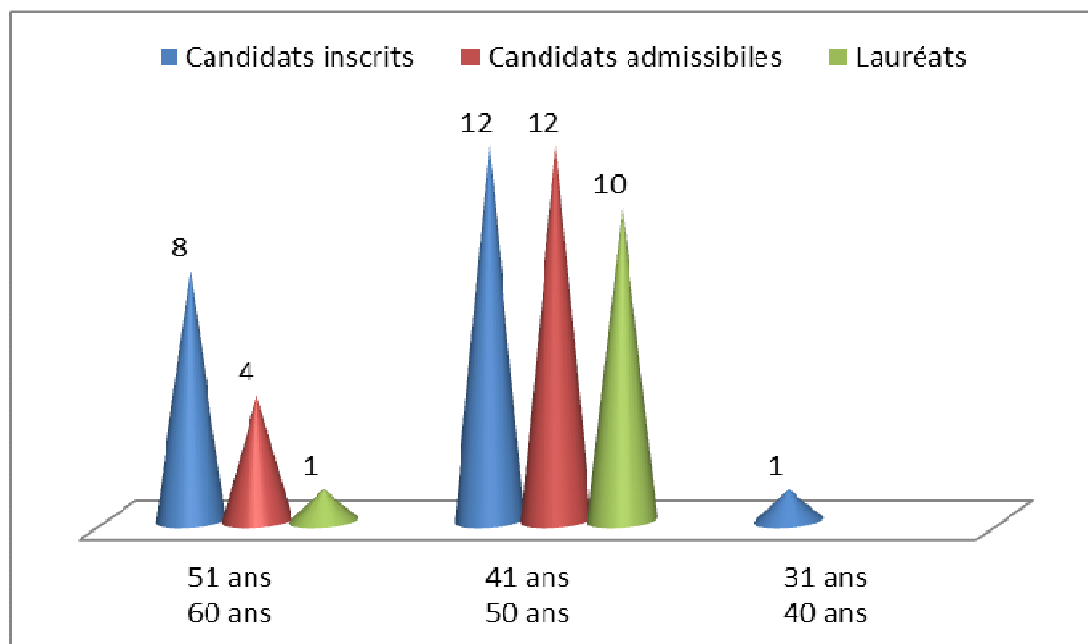
2.2- Répartition hommes/Femmes



Parmi les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#) les femmes sont très nettement majoritaires.

Cela se retrouve dans les résultats du concours. Les Femmes représentent 71% des inscrits (76% en 2016) et plus de 72% des lauréats (84% en 2016).

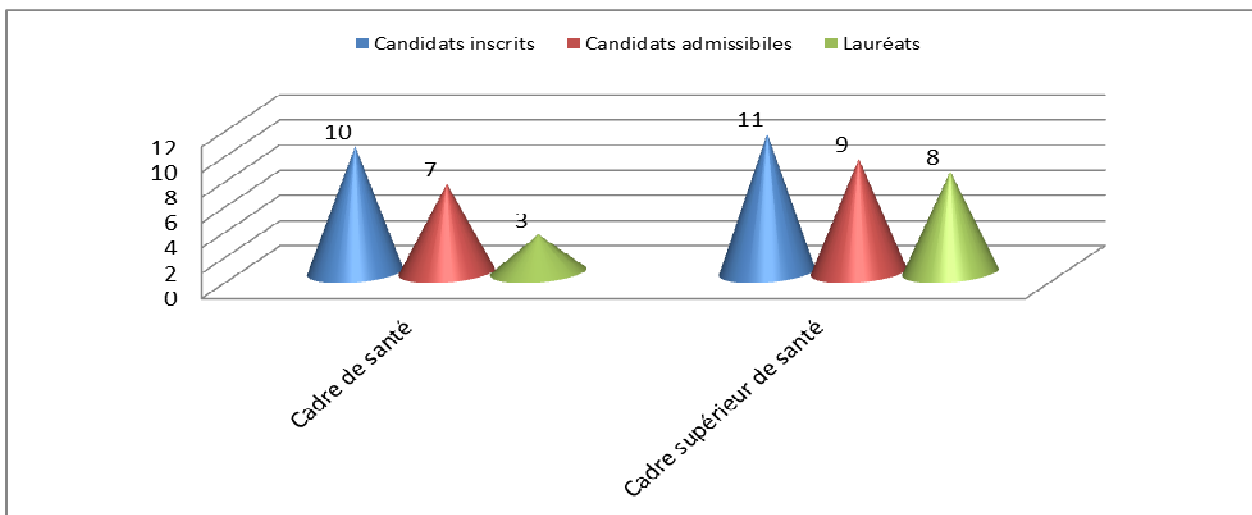
2.3- Pyramide des âges



En 2017, les candidats se situent majoritairement dans la tranche d'âge 41/50 avec plus de 57% des inscrits (72% en 2016) et plus de 90% des lauréats (84% en 2016). C'est, semble-t-il, le signe d'un rajeunissement des candidats.

.../...

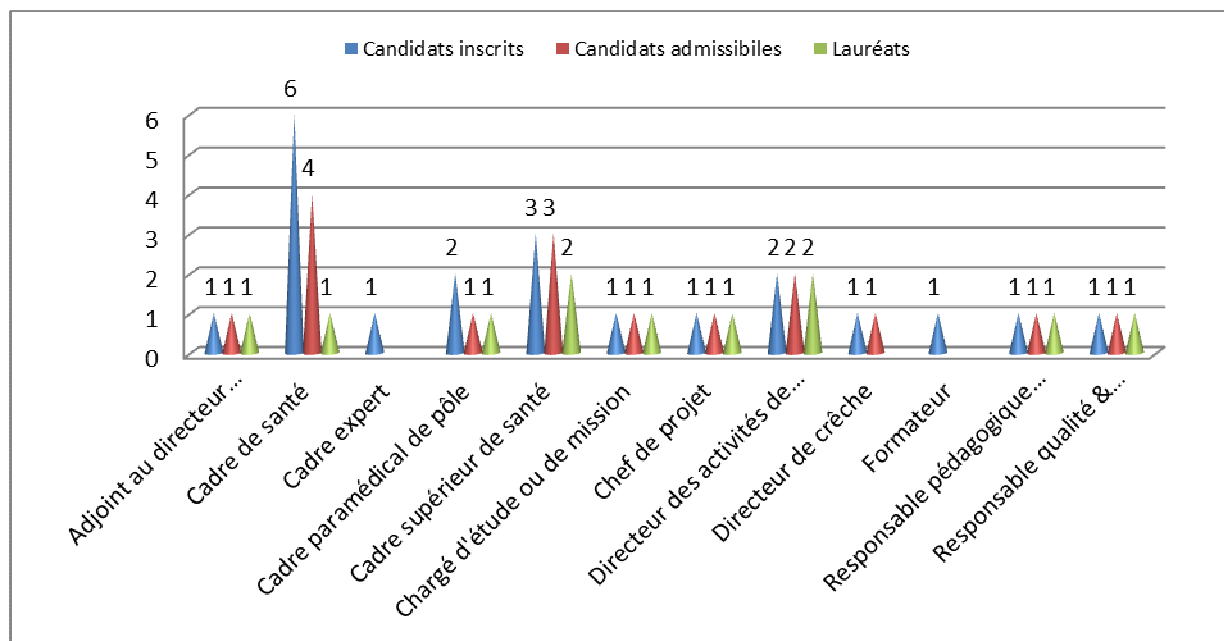
2.4- Répartition par grade



Les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), comprennent deux grades ; celui de cadre de santé et celui de cadre supérieur de santé.

Au concours 2017 d'accès au cycle préparant au concours interne de Directeur des soins, les deux grades sont équitablement répartis parmi les candidats inscrits. Cependant les cadres supérieurs représentent plus de 72% des lauréats. Pour autant, le jury tient à rappeler qu'il n'est pas absolument nécessaire d'être cadre supérieur de santé pour réussir le concours de directeurs des soins. Nombre de ces derniers sont, en effet, passés directement du grade de cadre de santé au corps des directeurs des soins.

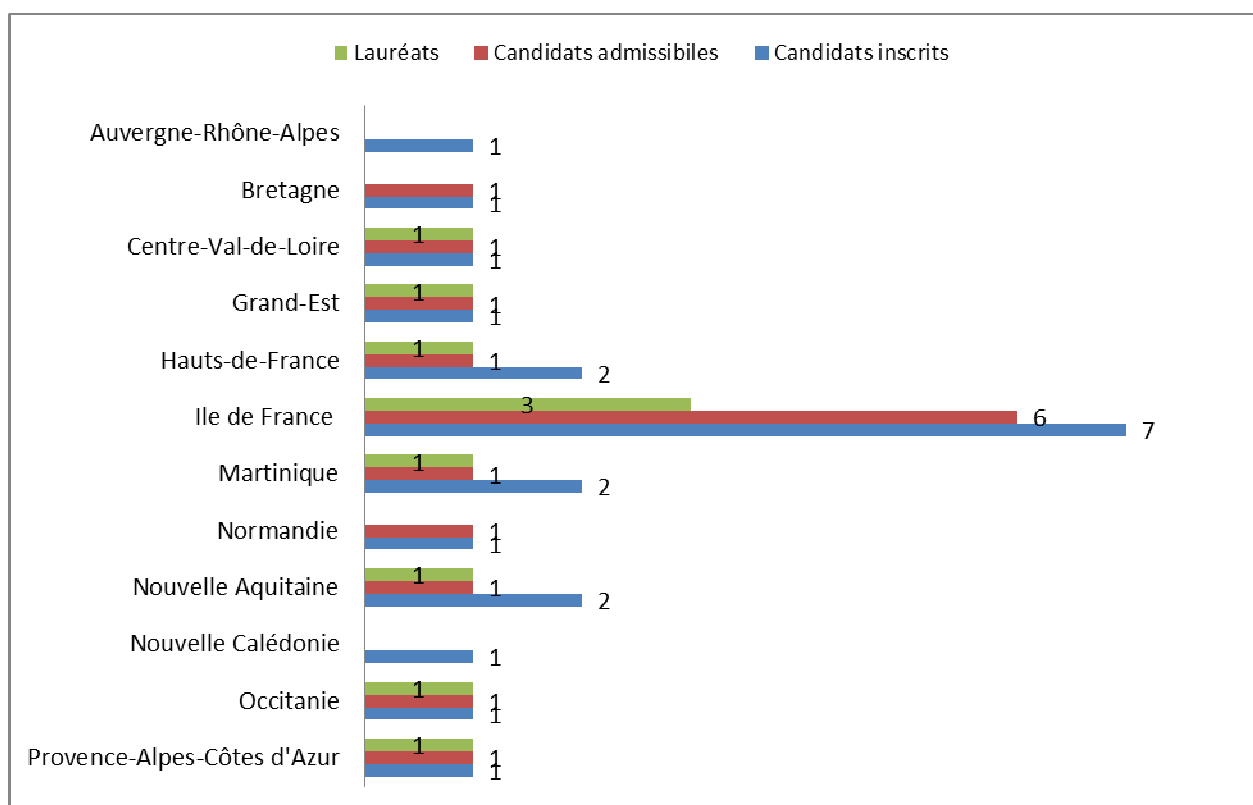
2.5- Répartition des candidats par fonctions



Les fonctions les plus courantes exercées traditionnellement par les cadres de santé sont celles tournées vers l'activité de soins et la formation de santé. Pour l'activité de soins, ils représentent plus de 85% des candidats (56% en 2016) et plus de 81% des lauréats (46% en 2016). S'agissant de la formation, les candidats constituent 15% (24% en 2016) et les lauréats 19% (23% en 2016).

.../...

2.6- Répartition par région ou collectivité territoriale



Au regard du faible nombre de candidats qui se présentent au concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins, on note qu'en 2017, 11 régions sur 17 sont représentées ainsi qu'un territoire d'outre-mer, ce qui est un signe positif en faveur du corps.

Quatre régions sont bien représentées :

- La région Ile-de-France : plus de 33% des candidats inscrits et plus de 30% des lauréats,
- La région Hauts-de-France : près de 10% des candidats inscrits et 10% des lauréats,
- La région Martinique : près de 10% des candidats inscrits et 10% des lauréats,
- La région Nouvelle-Aquitaine : près de 10% des candidats inscrits et 10% des lauréats.

NB : Pour la région Ile-de-France, il faut prendre en compte l'impact de l'AP-HP.

3- L'admissibilité :

3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;

Le jury est attentif à la capacité des candidats à organiser de façon synthétique leurs idées sur un plan théorique et méthodologique.

Conscients que les candidats qui présentent ce concours sont des professionnels qui ne sont pas aguerris à ce type d'exercice, les correcteurs continuent pour cette épreuve d'avoir une notation bienveillante. Cependant, à l'instar des rapports des années précédentes les membres du jury s'interrogent particulièrement sur la pertinence de la rédaction d'une note de synthèse pour le concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins.

.../...

A ce titre, la capacité à exploiter les éléments du dossier pour en retirer les idées les plus importantes, la neutralité dans l'expression des idées, la cohérence de l'argumentation et les efforts de structuration du plan permettent généralement d'atteindre la moyenne.

A l'inverse, les copies sans plan, inachevées, trop longues ou présentant des fautes importantes d'orthographe ou de syntaxe nuisent particulièrement à la note obtenue.

De façon volontaire, le jury a fait le choix de soumettre un sujet qui ne relevait pas spécifiquement de l'univers professionnel des cadres de santé.

Le sujet en 2017 était « *A l'aide des documents joints, vous rédigez une note de synthèse définissant les enjeux du « Big Data » (enjeux scientifiques, industriels, éthiques, efficacité en santé) ».*

Ce choix avait pour objectif que les candidats se concentrent sur les documents joints et d'éviter ainsi des hors sujets ou des prises de positions trop tranchées.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	19	7,50	13,50	10,76

3-2° La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Les sujets –au choix du candidat proposés étaient en 2017 :

- 1- Robotisation à l'hôpital ?
- 2- Réformes et Territoires.
- 3- De la connaissance à la compétence : la formation professionnelle de demain ?

Cet exercice vise à apprécier la capacité de réflexion, d'argumenter et à problématiser.

Les dissertations ont donné lieu à des compositions de niveau et de qualité très variables.

Les sujets étaient extrêmement généraux, permettant une multitude de références mais surtout l'exercice d'une réflexion de bon sens sur une question fondamentale. Ils faisaient tous référence à l'actualité

Les copies ont souvent présenté une argumentation peu construite.

Comme le mentionnait déjà le rapport 2016, cet exercice requiert d'écrire correctement avec des phrases courtes et sans faute d'orthographe ni de syntaxe.

La méconnaissance des règles élémentaires de la dissertation (introduction, conclusion, annonce du plan et son respect...) empêche l'obtention de la moyenne.

Contrairement à la note de synthèse, les membres du jury estiment utiles de maintenir cette épreuve de dissertation sur un sujet d'actualité souvent classique qui permette d'apprécier les connaissances des candidats et leurs capacités de réflexion.

.../...

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	19	6,50	14,00	10,62

4- L'admission :

Conversation avec les membres du jury se décomposant comme suit (durée : trente minutes ; coefficient 3) :

- d'une part, une présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat, ainsi qu'un exposé, à partir, au choix du candidat, d'un thème ou d'un sujet d'actualité (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- d'autre part, des échanges avec les membres du jury (durée maximale : quinze minutes).

Malgré un rappel systématique auprès de chaque candidat du temps de l'épreuve (30 minutes) et des trois parties qui la composent, certains candidats ont éprouvé de grosses difficultés en matière de gestion du temps imparti.

Le jury a fondé son appréciation sur:

- la compréhension du sujet traité, la qualité de l'exposé;
- la capacité des candidats à mobiliser leur réflexion en cas de difficulté
- les connaissances de base requises sur le fonctionnement de l'hôpital.-
- la motivation du candidat à s'engager dans une fonction de directeur des soins. Cela implique une bonne connaissance du métier de directeur des soins et de connaître l'actualité liée à l'exercice de la fonction de cadre.

Il est recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter un hors-sujet ou un contre-sens comme cela é été parfois constaté

Certains candidats ont montré un déficit important de culture générale et même parfois un manque de culture professionnelle en lien direct avec leur activité actuelle. .

Pour certains d'entre eux, le métier de directeur des soins semble mal connu . La capacité des candidats à se projeter dans de futures fonctions de directeurs de soins est un point clef pour réussir le concours d'accès au cycle préparatoire de directeurs de soins.

La présentation du parcours personnel et des motivations, semble mieux préparée suite aux remarques faites dans les rapports précédents

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats présents	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Conversation avec le jury	15	5,00	18,00	10,50

* une personne n'a pas concouru à l'épreuve d'admissibilité.

.../...

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 06 juin 2017

Pour le jury, le président
Bruno LIFFRAN